



\* bâti préservé au titre du L 123-1-5-7° du code de l'urbanisme

----- limite de zone

A nom de zone

UA : zone urbaine centrale  
 UB : zone urbaine d'extension  
 UZ, UZ1\* : zone urbaine d'extension (ZAC du Bocage de l'Illet)  
 UE : zone urbaine d'équipement  
 A : zone agricole  
 Ai : Zone agricole inconstructible  
 NH : zone faiblement bâtie en secteur rural  
 N : zone naturelle  
 1AUz : zone d'urbanisation future  
 2AU : zone d'urbanisation future à long terme  
 2AU\*, 1AUz\* : zone d'urbanisation future sur laquelle s'applique le L 123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme (secteur d mixité sociale)

\* Secteur de mixité sociale en application du L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme

**Plan Local d'Urbanisme**

**ERCE PRES LIFFRE**

Date : Mars 2011  
 Echelle : 2 000 ème

patrimoine bâti centre bourg



ATELIER DU CANAL  
 74 RUE DE PARIS CS 3105  
 35031 Rennes Cedex  
 Tél : 02 99 52 78 00  
 Fax : 02 99 22 78 01  
 Mail : contact@canal.fr

Approuvé le : 06.03.2007  
 Approuvé le : 18.12.2007  
 Modifié le : 07.09.2009  
 Révisions simplifiées le : 22.11.2010  
 Modification le : 28.03.2011  
 Modification le : 16.12.2011  
 Modification le : 15.01.2011

MODIFICATION approuvée le 28.03.11  
 - Règlement littéral et graphique (zones 1AUz et UZ, emplacements réservés, suppression de marges de recul, orientations d'aménagements, relevé des zones humides, mise à jour du périmètre de ZAC)

MODIFICATION approuvée le 16.12.10  
 - Transformation d'une zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modifié en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements, modifications du règlement de la zone 1AU

MODIFICATION approuvée le 15.01.10  
 - Transformation d'une partie de zone 1AU en zone 1AUB (village d'artisans), modification en conséquence du schéma général des orientations d'aménagements

**5bp**